



SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)

Association loi 1901

Déclarée à la Préfecture de l'Indre sous le n°171 le 22 juillet 1947

SIRET : 77518794100031 SIREN : 775187941

Association agréée par le ministère de la jeunesse et des sports sous le n° 7104 le 1^{er} mars 1950

Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR sous le n° 07 36 251

Siège social : 10, rue Fernand RAYNAUD 36000 CHATEAUROUX site internet : www.societe-tir-chateauroux.com

REUNION DE TRAVAIL

SAMEDI 17 avril 2021

Salle de réunion du stand R. PERROCHON

Début de séance : 9 h 00

.....

PARTICIPANTS : Jean-Paul BISIAUX (président), Gérard BASTARD (vice-président), Patrick MOUROUX (trésorier), Christian DEVAUX (secrétaire), Daniel SELMANE (co-responsable de la commission sportive), Jean-Paul KIEFFER (initiateur de tir), Alain DANJOUX (adjoint à la commission travaux), Patrice CAMPAN, Marcel GODIN, Jérôme BABIN DE LIGNAC, François GRABOWSKI, Patrick MARTIN, Valentin DUJOUR, Roselyne CAMPAN, Brigitte BISIAUX

ABSENT EXCUSE : Ophélie RAMBERT

ORDRE DU JOUR :

- Prise de parole du Président
- Le point sur les travaux 2021,
- Approche des travaux 2022,
- Le point sur les aides financières,
- Tenues des permanences,
- Engagements pour les championnats régionaux et concours des Sociétés de tir de l'Indre,
- Forum des associations 2021,
- Organisation d'un concours interne,
- Organisation des tirs contrôlés du mois de juin
- Délégation de signatures
- Questions diverses

COMPTE RENDU :

Prise de parole du président Jean-Paul BISIAUX

Chers amis merci d'avoir répondu à mon appel. Comme vous l'avez compris, je suis confronté à un grave problème de santé qui va me tenir éloigné de la vie de notre club pendant plusieurs semaines. Plusieurs traitements m'attendent dans les semaines qui viennent et je dois subir une opération fin juin ou début juillet.

C'est la vie et parmi mes soucis et obligations, l'avenir de notre association sportive constitue l'une des priorités.

Il est hors de question de régresser et de voir tout le travail accompli depuis plusieurs années, retomber en problématique.

Si j'ai proposé de nous rencontrer c'est pour faire le point avec vous sur les dossiers en cours et décider ensemble de la continuité de la vie du club.

Aujourd'hui j'ai deux options devant moi soit quitter la présidence ou assurer différemment ma fonction en restant à la tête de la société.

J'ai constaté avec satisfaction qu'une sorte d'union sacrée fonctionnait déjà entre vous tous et certains m'ont assuré de leur soutien et ont fait des propositions pour prendre en charge une partie du travail que j'accomplissais jusqu'à présent au sein du club.

Je vous propose, par conséquent de poursuivre notre combat, chacun selon ses possibilités, et avec solidarité entre nous.

D'autre part je me suis entretenu avec le maire Gil AVEROUS, et il souhaite, plus que jamais nous aider à atteindre le meilleur niveau.

Il y a encore bien des obstacles à franchir mais nous sommes sur la bonne voie et serrons-nous les coudes car le moment n'est pas à la division mais au rassemblement.

Réponse unanime des membres présents : Nous souhaitons que tu sois en mesure de conserver la présidence de la société et nous sommes d'accord pour participer au bon fonctionnement du club pendant ton absence temporaire.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Gérard BASTARD

La fin des travaux de ravalement extérieurs doit prochainement débiter et la fosse septique est commandée.

Les travaux de clôtures réalisés par une entreprise étant trop onéreux pour nos finances la décision d'entreprendre les travaux avec le concours des adhérents avait été prise lors de notre dernière réunion.

Ils ne pourront débiter que lorsque nous aurons récupérés la partie de terrain exploitée par le cultivateur.

Jean-Paul KIEFFER se renseignera auprès de celui-ci pour connaître la date de fin de moisson.

Ensuite il faudra former une équipe de bénévoles qui devront se rendre disponibles sur 2 ou 3 jours pour effectuer un travail qui demande beaucoup de main d'œuvre.

Le cout des besoins en matériaux divers devrait être de l'ordre 2 500 à 3000€ au lieu des 10 000€ demandés par l'entrepreneur.

L'équipe de base des travaux se compose déjà de messieurs : Gérard BASTARD, Alain DANJOUX, Patrick MARTIN, Jérôme BABIN DE LIGNAC.

Christian DEVAUX

La commande des 5 cibles électroniques est partie auprès du fournisseur SIUS. La commande devrait nous être livrée vers le 20 mai. Le montant représente 17 955.00 €

Une demande d'acompte de 50 % de la subvention consentie par le Conseil régional a été demandée (3370.00€).

Par ailleurs la commande de vêtements (vestes et polos) doit nous être livrée au début du mois de mai.

Jean-Paul BISIAUX

Le Conseil Départemental vient de nous consentir une subvention de 5 000 € qui se décompose ainsi :

- 1 000 € pour le fonctionnement du club,
- 4 000 € pour financer nos travaux.

Pour les règlements il faudra s'adresser au Conseil Départemental à la maison des sports.

Pour les règlements de la subvention Municipale il faudra contacter Monsieur LACOME au service financier (à la Margotière).

LA TENUE DES PERMANENCES

Depuis quelques jours plusieurs adhérents se sont portés volontaires pour assurer la responsabilité des pas de tir lors des diverses heures d'ouvertures des pas de tir 10, 25 et 50 m. Toutefois il est demandé de pouvoir étoffé l'équipe déjà en place.

Le but est de former des binômes pour qu'en cas d'absence de l'un ou de l'autre les surveillances des pas de tir puissent se dérouler normalement.

François LHOPITALIER se propose de seconder Franck AUDONNET lors des ouvertures du 25 m le dimanche matin.

D'autres adhérents seront sollicités pour compléter l'équipe des responsables des pas de tir.

LE POINT SUR LE DEROULEMENT DES FUTURES COMPETITIONS

Daniel SELMANE indique que l'ensemble des compétitions 10 25 et 50 m prévue en juin prochain sont annulées. La Fédération étudie la possibilité d'organiser un championnat de France « OPEN » sur quels critères ?

Christian DEVAUX indique que Jean-Paul KIEFFER met au point actuellement un planning d'inscription à destination des tous les compétiteurs du département pour la tenue notre concours des sociétés de tir de l'Indre. Tous les concours précédents ont été annulés et il est peu probable que nous ayons l'autorisation de le programmer comme prévu les 15 et 16 mai prochain même s'il s'agit uniquement des disciplines 25 et 50 m qui se pratiquent en milieu semi-ouverts. Toutefois Valentin DUJOUR propose que nous contactions le Comité de tir pour connaître son avis sur ce sujet.

Valentin DUJOUR se propose de mettre au point l'organisation d'un concours interne TAR qui pourrait se dérouler au mois de mai ou au mois de juin.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Christian DEVAUX se propose comme l'an dernier d'envoyer au mois de juillet à chaque adhérent un formulaire de renouvellement de sa licence pour la saison 2021-2022.

En ce qui concerne le tarif de la cotisation club pour l'an prochain Jean-Paul BISIAUX propose de ne pas l'augmenter.

En ce qui concerne le tarif de la licence Fédération, ligue et département il faudra attendre le mois d'août pour en connaître le montant.

DEMANDE DE SUBVENTION LIGUE DE TIR DE LA REGION CENTRE

Christian DEVAUX indique qu'il vient de déposer une demande de subvention à hauteur de 1990.00 € pour compenser l'investissement engagé sur les fonds propres de la STC pour les divers achats de matériaux nécessaires à la réalisation des pare-balles au pas de tir 50 m.

Christian DEVAUX ajoute que la région lui a laissé entendre qu'elle faciliterait d'abord l'accès aux subventions pour les clubs qui présenteront leur premier projet laissant entendre que nous avons déjà bénéficié par le passé de deux aides pour un total de 3000 € et que par conséquent nous n'étions pas prioritaires cette fois-ci.

COMMANDE « TEE-SHIRT » ECOLE DE TIR

Après réflexions il est décidé d'abandonner la commande de 15 « tee-shirt » destinés aux élèves de l'école de tir.

Une nouvelle étude sera prise en compte au début de la saison prochaine.

COMMANDE DE SAC DE SPORT

La commande de 5 sacs de sport auprès de la Société VET SECURITE a été honorée et les sacs ont été remis à chacun des adhérents concernés. Le montant de la dépense a été de 359.55 €.

CUVE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

Valentin DUJOUR a pris contact avec son club de tir. Son club est d'accord pour mettre à notre disposition gratuitement quelques cuves. En cas de réalisation François LHOPITALIER pourrait se charger du transport. A suivre.

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président Jean-Paul BISIAUX donne délégation de signatures pour tous documents jusqu'à la fin de la présente saison de tous documents à messieurs Gérard BASTARD, vice-président et Christian DEVAUX, secrétaire.

LES TIRS CONTROLES

La responsabilité de l'organisation des tirs contrôlés est confiée à monsieur Patrice CAMPAN avec délégation de délivrance et de signature des carnets de tir. Jean-Paul BISIAUX conserve la délivrance et la signature des feuilles vertes.

ARMURERIE

La responsabilité de l'armurerie et des diverses commandes de cibles et de munitions sont confiées jusqu'à la fin de la saison à Patrice CAMPAN. Celui-ci se rapprochera de François MANCHON pour lui demander de le seconder.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée vers 12 heures.

Le président

le secrétaire

Le Président Jean-Paul BISIAUX

